



Nuisances dans une boulangerie en copropriété

Par Visiteur

Bonjour,

Nous avons fait l'acquisition d'un appartement en duplex en copropriété en 2008. Celui ci se trouve dans un bâtiment de 1900 comprenant une boulangerie au rez de chaussé et moitié du premier étage, et notre appartement, l'autre moitié du 1er étage et 2eme étage.

Notre appartement a fait longtemps partie de la boulangerie, puis a été transformé en habitation sans souci d'insonorisation, par l'ancien propriétaire qui est toujours le propriétaire de la boulangerie et qui s'est bien gardé de nous en parler et qui nous a menti ouvertement avec le concours de l'ancien boulanger.

Le locataire et gérant actuel de la boulangerie a fait rajouter un congélateur fin août, et depuis nous vivons un peu plus en enfer.

Ce congélateur crée de grosses vibrations, qui vibre dans les murs et fais même vibrer notre vaisselle, de jour, comme de nuit. Nous les entendons de notre salon, jusque dans notre chambre à coucher. Nous avons l'impression de vivre dans une usine, et de n'avoir aucun répit.

Nous l'avons déjà interpellé à ce sujet, mais les vibrations continuent et certaines fois le bruit est insoutenable et lancinant; ce qui nous causes des maux de têtes chroniques.

Etant donné qu'il s'agit d'un ajout, quel peut être notre recours, de quel manière devons nous procéder pour faire cesser cette nuisance qui nous gêne la vie ?

Merci de votre réponse et conseils avisés.

Par Visiteur

Chère madame,

Nous avons fait l'acquisition d'un appartement en duplex en copropriété en 2008. Celui ci se trouve dans un bâtiment de 1900 comprenant une boulangerie au rez de chaussé et moitié du premier étage, et notre appartement, l'autre moitié du 1er étage et 2eme étage.

Notre appartement a fait longtemps partie de la boulangerie, puis a été transformé en habitation sans souci d'insonorisation, par l'ancien propriétaire qui est toujours le propriétaire de la boulangerie et qui s'est bien gardé de nous en parler et qui nous a menti ouvertement avec le concours de l'ancien boulanger.

Le locataire et gérant actuel de la boulangerie a fait rajouter un congélateur fin août, et depuis nous vivons un peu plus en enfer.

Ce congélateur crée de grosses vibrations, qui vibre dans les murs et fais même vibrer notre vaisselle, de jour, comme de nuit. Nous les entendons de notre salon, jusque dans notre chambre à coucher. Nous avons l'impression de vivre dans une usine, et de n'avoir aucun répit.

Nous l'avons déjà interpellé à ce sujet, mais les vibrations continuent et certaines fois le bruit est insoutenable et lancinant; ce qui nous causes des maux de têtes chroniques.

Etant donné qu'il s'agit d'un ajout, quel peut être notre recours, de quel manière devons nous procéder pour faire cesser cette nuisance qui nous gêne la vie ?

Dans la mesure où l'installation de ce congélateur, il est possible d'invoquer la nuisance générée par ces nouveaux désagréments.

A ce titre, vous pouvez introduire une demande sur le fondement des troubles anormaux de voisinage afin d'obtenir d'une part la cessation du trouble et d'autre part des dommages et intérêts.

Je vous invite donc à confier votre dossier à un avocat afin qu'il saisisse le tribunal de grande instance (avocat obligatoire) et mandate un huissier pour venir faire constater ces troubles chez vous.

Très cordialement.